



Ville de
Saint-Yrieix

DEL-CM/2026/33

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 avril 2026 à 18h00

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche - dûment convoqué - s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Laurent GORYL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 27 mars 2026

**Nombre de
conseillers :**

Effectif légal : 29
En exercice : 29
Présents : 25
Représentés : 2
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Laurent GORYL, Maire, Pascal GAUTHIER, Agnès TERREFOND, Sandrine FUSADE, Michel GUILHOT, Catherine L'OFFICIAL, Patrick JARRY, Valérie Isabelle BONIN, Adjoint au Maire ; Patrick DARY, Aurore-Alexandra CASTELLACCI, Jean-Claude DUPUY, Stéphanie TOESCA, Frédéric DUPRON, Edmond LAGORCE, Christophe BREUIL, Christiane CELERIER, Isabelle LAVALLEY, Suzy LHIDO-BOISSERIE, Marie ROUGERIE, Nathalie BAUDEL, Coralie MASCRET, Pascal DESSON, Sandra CHOISNET, Yoan MASSIAS, Sophie CHAUNU, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Jean-Philippe FREMONT / a donné délégation de vote à Patrick JARRY
Nicolas PECOUT / a donné délégation de vote à Pascal GAUTHIER

Absents : Jean-Baptiste FARGEAS ; Alain BLONDY

Secrétaire de séance : Michel GUILHOT

Rapporteur : Laurent GORYL, Maire

Commission d'Appel d'Offres

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1414-2 et suivants, L.2121-21 et suivants, D.1411-3 et suivants ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est une instance de décision qui intervient pour l'attribution des marchés à procédure formalisée, notamment pour choisir les offres dont les seuils figurent dans le Code de la commande publique ;

Considérant qu'outre le Maire qui en est le président, la commission d'appel d'offres est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein ;

Considérant qu'aucun membre d'opposition ne siège au sein de l'assemblée, la représentation proportionnelle au plus fort reste ne s'applique pas ;

Considérant que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas voter au scrutin secret ;

Entendu le rapport de présentation ;

1 seule liste est déposée, composée comme suit :

Membres titulaires

- Pascal GAUTHIER
- Agnès TERREFOND
- Edmond LAGORCE
- Catherine L'OFFICIAL
- Marie ROUGERIE

Membres suppléants

- Jean-Claude DUPUY
- Patrick JARRY
- Yoan MASSIAS
- Pascal DESSON
- Suzy LHIDO-BOISSERIE

Sont élus par le conseil municipal les membres titulaires et suppléants suivants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires

- Pascal GAUTHIER
- Agnès TERREFOND
- Edmond LAGORCE
- Catherine L'OFFICIAL
- Marie ROUGERIE

Membres suppléants

- Jean-Claude DUPUY
- Patrick JARRY
- Yoan MASSIAS
- Pascal DESSON
- Suzy LHIDO-BOISSERIE

À Saint-Yrieix, le 7 avril 2026


Michel GUILHOT,
Adjoint au Maire

Secrétaire de séance




Laurent GORYL,
Maire

Le Maire : certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 13.04.2026

ID : 087-218718708-20260403-D20265522913-DE